

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 COMMUNE DE GRIGNY-SUR-RHÔNE
 DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 novembre 2025

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
29	20	9	0

Date de convocation le 7 novembre 2025

Président: M. Xavier ODO.

Secrétaire de séance : M. Amar MANSOURI.

Présents :

M. Xavier ODO, Mme Isabelle GAUTELIER, Mme Najoua AYACHE, M. Florian RAPP, M. Frédéric SERRA, Mme Irène DARRE, M. Arnaud DEROUBAIX, Mme Marie-Claude MASSON, M. Djamel MESAI-MOHAMMED, Mme Nathalie COURREGES, M. Hervé NOUZET, M. Amar MANSOURI, M. Olivier CAPELLA, Mme Delphine FAURAND, Mme Aurélie FRONTERA, M. Florian CAMEL, M. Roland DÉCOMBE, M. Jérôme BUB, M. Monji OUERTANI, M. Stéphane GAUBY

Procuration :

M. Guillaume MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle GAUTELIER, Mme Victoria MARI donne pouvoir à Mme Najoua AYACHE, Mme Maria MARTINEZ donne pouvoir à Mme Marie-Claude MASSON, M. Maxime MONTEL donne pouvoir à M. Xavier ODO, Mme Chloé OLLAGNIER donne pouvoir à M. Florian RAPP, M. Théo VIGNON donne pouvoir à M. Florian CAMEL, Mme Pia BOIZET donne pouvoir à M. Roland DÉCOMBE, Mme Daniela SEIGNEZ donne pouvoir à M. Jérôme BUB, Mme Marie-Line JULLIEN donne pouvoir à M. Olivier CAPELLA

GYMNASIE MICHEL FAVIER - MARCHÉ PUBLIC GLOBAL DE PERFORMANCE POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE - ATTRIBUTION

La Ville de Grigny-sur- Rhône a délégué la maîtrise d'ouvrage de l'opération de rénovation énergétique du gymnase Michel Favier à la Société Publique Locale Opérateur de Services Énergétiques Régional (SPL OSER). Une procédure marché public global de performance a donc été lancée par la SPL OSER.

Une première phase d'analyse des candidatures a conduit la Commission achat de la Ville à retenir 3 candidats invités à soumettre leur offre.

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et en particulier son article L.2122-22 ;

Considérant que le marché de rénovation énergétique du gymnase Michel Favier est d'un montant supérieur au seuil de 400 000 € HT ;

Considérant la décision de la commission achat réunie le 7 novembre 2025 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

DE RAPPELER la délégation de la mission de maîtrise d'ouvrage à la SPL OSER ;

DE VALIDER la décision de la commission achat d'attribuer le marché public global de performance au groupement d'entreprises représenté par BC Auvergne Rhône Alpes, pour son offre de base d'un montant de 2 523 150 € HT ;

D'AUTORISER le représentant de la SPL OSER à mettre au point le marché dans le respect de l'enveloppe financière prévisionnelle du mandat ;

D'AUTORISER le représentant de la SPL OSER à signer le marché public global de performance pour la rénovation énergétique et l'extension de l'école Louis Pasteur, tel que prévu dans le mandat de maîtrise d'ouvrage ;

D'AUTORISER le représentant de la SPL OSER à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter des subventions dans le cadre de ce projet ;

DE PRENDRE ACTE que les crédits afférents à cette opération seront inscrits aux budgets des années 2025 et suivantes.

Suffrages exprimés	29	
Vote(s) Pour	29	M. Xavier ODO, Mme Isabelle GAUTELIER, M. Guillaume MOULIN, Mme Najoua AYACHE, M. Florian RAPP, Mme Victoria MARI, M. Frédéric SERRA, Mme Irène DARRE, M. Arnaud DEROUBAIX, Mme Marie-Claude MASSON, Mme Maria MARTINEZ, M. Djamel MESAI-MOHAMED, Mme Nathalie COURREGES, M. Hervé NOUZET, M. Amar MANSOURI, M. Olivier CAPELLA, M. Maxime MONTET, Mme Delphine FAURAND, Mme Aurélie FRONTERA, Mme Chloé OLLAGNIER, M. Théo VIGNON, M. Florian CAMEL, M. Roland DÉCOMBE, Mme Pia BOIZET, M. Jérôme BUB, Mme Daniela SEIGNEZ, M. Monji OUERTANI, Mme Marie-Line JULLIEN, M. Stéphane GAUBY
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le vendredi 14 novembre 2025.

Le Maire,
Xavier ODO.



Le secrétaire de séance
Amar MANSOURI.

